



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DOTATION GÉNÉRALE DE DÉCENTRALISATION - CONCOURS PARTICULIER  
EN FAVEUR DES BIBLIOTHÈQUES DE LECTURE PUBLIQUE**

**Acquisition d'un véhicule destiné au transport de documents ou  
aux actions de médiation**

**Conditions d'éligibilité :**

Le dossier est instruit par la DRAC qui arrête la liste des projets éligibles, atteste de la complétude des dossiers et propose au préfet de région un niveau d'accompagnement financier de l'état défini au regard des caractéristiques culturelles, scientifiques et techniques des dossiers. Le porteur de projet ne peut commencer les travaux qu'une fois le dossier réputé complet.

Peut être accompagné l'acquisition et un renouvellement (après un délai de cinq ans d'amortissement) de tout véhicule dédié au transport de documents et aux actions de médiation nécessaire au fonctionnement d'un réseau de bibliothèques municipales et intercommunales et de bibliothèques départementales.

**Dépenses éligibles :**

Les dépenses éligibles, l'achat d'un véhicule ainsi que les dépenses d'équipements pour un véhicule en service permettant à celui-ci une évolution de ses missions (ex : transformation d'un bibliobus en médiabus).

Ne sont pas éligibles, tout achat ou dépenses pour un véhicule de fonction, ainsi que les dépenses de fonctionnement susceptibles, en pratique, d'être reconduites chaque année, notamment la maintenance. Il convient de privilégier l'acquisition ou l'adaptation de véhicules accessibles, tout en intégrant les objectifs de transition écologique par le choix de modèles moins énergivores ou électriques lorsque cela est pertinent.

**Constitution du dossier de demande de subvention**

La plateforme de dépôt des dossiers est ouverte sur le site Démarche numérique. Pour tout dépôt de dossier merci de prendre connaissance de cette nouvelle démarche sur le site du Ministère de la Culture : <https://www.culture.gouv.fr/Demarches-en-ligne/Par-type-de-demarche/Subvention/Dotation-generale-de-decentralisation-DGD>

**Liste des pièces à fournir :**

- Courrier de demande de subvention signé, selon la collectivité demandeuse, par la/le maire ou la/le président(e) de l'intercommunalité ou la/le président(e) du département ou la/le représentant(e) légal(e)
- Délibération du Conseil municipal ou communautaire ou de l'Assemblée départementale datée de l'année du dépôt de dossier :
  - indiquant le coût total de l'opération HT et TTC ;
  - arrêtant le montant exact de la somme inscrite au budget de l'année en cours pour l'opération ;
  - sollicitant une subvention de l'État.
- Note de présentation détaillée du projet
- Plan de financement HT daté et signé
- Échéancier pluriannuel des dépenses en cas de projet pluriannuel, daté et signé (facultatif)
- Devis du ou des fournisseur(s) retenu(s) correspondant au montant du projet
- Etat estimatif des dépenses HT détaillé par lots
- RIB ou IBAN
- N° SIRET
- Nom(s) et coordonnée(s) de la ou des personnes référentes